

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

### Etaient présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUI, M. ROGER, M. PETITTA, Mme DE JESUS CARLOS, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, Mme LEFORT, M. DUPERRON, M. MOUCHEL, Mme CHERIF, M. LE MEUR, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, M. LAMAOUI M. FOUILLEUL, Mme PETIT, M. PINTO CORDEIRO, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Mme SOL (pouvoir à M. GENDRE), M. LAROSE (pouvoir à Mme DIARD), M. LIBANIO COUTINHO (pouvoir à Mme MAZEAU), M. VIMARD (pouvoir à Mme DE JESUS CARLOS), Mme HUON (pouvoir à M. MOUCHEL), Mme DELEN (pouvoir à AMRANE à partir du point n°12), Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH)

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h30.

Une délibération a été remise sur table, il s'agit de la délibération N°2 modifiée.

Monsieur le Maire a reçu 5 questions du Groupe Sainte Geneviève pour Tous, elles seront abordées au fur et à mesure du conseil.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

\*\*\*\*\*

### **Approbation des procès-verbaux des 22 novembre et 13 décembre 2016**

Les procès verbaux son adoptés à l'unanimité.

### **1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs**

43 décisions au total

- N° 2016/266 Convention à titre précaire - Logement situé au 7 rue Roger Martin du Gard à Sainte-Geneviève-des-Bois - Type F4 1er étage droit
- N° 2016/278 Signature d'un contrat de location d'un local situé Maison des Services Public 5/7 rue du Canal à Sainte-Geneviève-des-Bois avec la Caisse des Ecoles
- N° 2016/280 Convention à titre précaire - Logement situé au 42 avenue de l'Eperon à Sainte-Geneviève-des-Bois - Type F3 - 58m<sup>2</sup>
- N° 2016/288 Signature d'un bail d'occupation pour un logement au 120 route de Longpont avec Essonne Habitat
- N° 2016/289 Signature d'un bail d'occupation pour un logement au 33 avenue de Brétigny avec Essonne Habitat
- N° 2016/290 Signature d'un bail d'occupation pour un logement au 5 rue Lamartine avec Essonne Habitat
- N° 2016/305 Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour les repas du 13 et 18 janvier 2017
- N° 2016/271 Formation du Personnel - INET
- N° 2016/273 Formation du Personnel - Odas
- N° 2016/276 Formation du Personnel - UFCV
- N° 2016/279 Formation du Personnel - 360 degrés Sécurité
- N° 2017/1 Convention avec la ville de Brétigny sur Orge pour des enfants en classe ULIS
- N° 2016/246 Signature d'une convention concernant l'accueil des élèves de l'IME Notre Ecole au sein de l'école Jean Jaurès
- N° 2016/263 Signature d'une convention de délégation de compétence avec le STIF
- N° 2016/265 Signature d'une convention de partenariat 2016-2017 avec la MJC
- N° 2016/291 Signature d'une convention avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales

N° 2016/292	Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement
N° 2016/268	Convention de partenariat avec le foyer des Mares Yvon - Année 2016-2017
N° 2016/269	Signature d'une convention de partenariat avec le SESSAD Henri Dunant saison 2016-2017 (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)
N° 2016/281	Convention de partenariat avec le collège Paul Eluard
N° 2016/286	Signature d'une convention de partenariat avec la société Nérolia
N° 2016/304	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le collège Paul Eluard
N° 2016/301	Convention de partenariat entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et la commune de Longpont sur Orge
N° 2017/2	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Section Tennis de table saison 2016-2017 - Signature de la convention
N° 2016/264	Convention pour occupation domaniale par la société GRDF - Signature de convention
N° 2016/267	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Tennis de table du 25 au 28 novembre 2017 - 1 mini bus
N° 2016/270	Location d'une patinoire de glace - Signature du marché
N° 2016/272	Agrandissement et réhabilitation de la salle de la Bergerie - Signature des marchés - Annule et remplace la précédente décision
N° 2016/274	Entretien réparation véhicules légers - Signature de marché
N° 2016/275	Festivités janvier 2017 - Signature de marché
N° 2016/277	Acquisition d'arbres - Signature de marché
N° 2016/282	Entretien des installations téléphoniques - Signature de marché
N° 2016/283	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Tennis de table du 27 au 30 janvier 2017 (1 minibus)
N° 2016/284	Entretien des horloges des bâtiments communaux - Signature de contrat
N° 2016/285	Maintenance de 12 portes sectionnelles - Signature de contrat
N° 2016/293	Contrat de cession droit d'exploitation d'un spectacle pour le Concours Floral
N° 2016/294	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section GRS - Avenant à la convention
N° 2016/298	Agrandissement et réhabilitation de l'école F Buisson - Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 16024-2 lot n°2
N° 2016/299	Entretien des hottes des cuisines des bâtiments communaux - Signature du contrat
N° 2016/303	Circuit en Crète - Signature de marché
N° 2016/287	Signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise Cadet conseil - Patinoire du Donjon 2016-2017
N° 2016/295	Régie de recettes des certificats d'alignement et de la reproduction de documents d'urbanisme - Suppression de la régie
N° 2016/300	Contrat d'assistance et de maintenance progiciels Concerto Opus avec la société Arpège

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

## 2 - Mise à jour du tableau des effectifs

**DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs:

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Agent de maîtrise	19	+1		20
Agent de maîtrise principal	10	+1		11
Professeur d'enseignement artistique HC	0	+1		1
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>+3</b>		<b>32</b>

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro)

## 3 - Séjours des retraités - Année 2017

Fixation des prix des séjours destinés aux retraités pour l'année 2017 :

- CALVI, LA BALAGNE CORSE avec l'agence TOURISTRA

du 16 au 30 Septembre, **Coût total du séjour : 1 355 €**

du 16 au 23 septembre 2017 ou du 23 au 30 septembre **Coût total du séjour: 883 €**

(il sera appliqué un barème de ressources)

- LA PALMYRE (Charente Maritime) en partenariat avec L'A.N.C.V (agence nationale des chèques vacances) et TOURISTRA du 10 au 17 juin

**Coût du séjour** : 424 € assurance annulation et rapatriement, taxes de séjours comprises + 129 € de transport soit un total de **553 €** pour 40 personnes maximum

- LA CRETE avec l'agence ALBA VOYAGES, du 16 au 23 Mai

**FIXE** le prix du séjour à:

- 1100 € sur la base de 25/29 personnes
- 1040 € sur la base de 30/34 personnes
- 1020 € sur la base de 35/39 personnes
- 1000 € sur la base de 40/44 personnes
- 980 € sur la base de 45/49 personnes

- LONDRES avec l'agence ALBA VOYAGES, entre la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine de Septembre

**FIXE** le prix du séjour à:

- 990 € sur la base de 20 personnes
- 930 € sur la base de 25 personnes
- 890 € sur la base de 30 personnes

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki)

#### 4 -Fête des mômes 3 et 4 juin 2017

DECIDE de renouveler l'organisation d'un festival des enfants intitulé «Fête des Mômes» les 3 et 4 juin 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 5 – Projet numérique écoles élémentaires

**DECIDE** de poser la candidature à l'Appel à Projets 2017 « collèges numériques et innovation pédagogique » émis par l'Etat et opéré dans le cadre du programme d'investissement d'avenir,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat pour l'équipement de 14 écoles élémentaires en classes mobiles de tablettes,

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro)

#### 6 -Tarif des emplacements forains et des emplacements des particuliers dans le cadre des Videz vos greniers

**FIXE** ainsi qu'il suit, les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

DESIGNATION	TARIFS 2016	TARIFS 2017
- Particuliers génovéfains (les 3 mètres linéaires)	5,23(ml) *3 = 15,69 arrondi à <b>15,70 €</b>	5,33(ml) *3 = 15,99 arrondi à <b>16,00 €</b>
- Manège	<b>55,80 €</b>	<b>60,00 €</b>
-Baraque et baraque d'alimentation (le mètre linéaire)	<b>11,00 € (baraque)</b> <b>15,80 € (alimentation)</b>	<b>16,00 €</b>

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro)

#### 7 -Droits de place sur les marchés des commerçants non sédentaires - Tarification 2017

- **Non abonné par marché**

- |                |                   |                     |
|----------------|-------------------|---------------------|
| - Hors Halle   | • 4 premiers ml   | <b>3€ le ml</b>     |
|                | • de 5 ml à 8 ml  | <b>2,50 € le ml</b> |
|                | • au-delà de 8 ml | <b>2€ le ml</b>     |
| - Sous couvert | • 4 premiers ml   | <b>4,30 € le ml</b> |
|                | • de 5 ml à 8 ml  | <b>3,80 € le ml</b> |
|                | • au-delà de 8 ml | <b>3,30 le ml</b>   |

**- Abonné par quatorzaine**

- Hors Halle non alimentaire	le ml	<b>7,00 €</b>
- Alimentaire extérieure	le ml	<b>8,20 €</b>
- Sous couvert hors Halle	le ml	<b>11,40 €</b>
- Sous Halle	le ml	<b>13,40 €</b>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**8 - Positionnement de la commune sur le transfert de compétence en matière de PLU à Cœur d'Essonne Agglomération - (Article 136 de la LOI ALUR du 24 mars 2014)**

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Cœur d'Essonne Agglomération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**9 -Etat annuel des marchés conclus en 2016**

Les membres prennent acte de l'état annuel des marchés conclus en 2016.

**10 -Fourniture de denrées alimentaire 2017 à 2020**

La cuisine centrale de la Ville s'approvisionne régulièrement en denrées alimentaires afin de confectionner les 2800 repas quotidiens répartis entre les élèves des écoles primaires et maternelles, les centres de loisirs, le personnel et le troisième âge.

Cette fourniture de denrées est assez conséquente et nécessite le lancement d'une consultation sur Appel d'Offres Ouvert à bons de commandes réparti en 11 lots distincts d'un montant total cumulé sur 4 années supérieur à 5.225.000€HT, seuil maximum autorisé dans le cadre de la délégation de pouvoir du Maire.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro, Mme Estève)

**11 -Acquisition d'un véhicule électrique - Demande de subvention au SMOYS**

SOLLICITE l'aide la plus élevée possible auprès du SMOYS pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, M. Duperron en qualité de Président du SMOYS ne prend pas part au vote.

23H04, départ de Mme Delen

**12 - Garantie d'emprunt avec Essonne Habitat - Réhabilitation de 310 logements résidence Henri Sellier**

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 1 250 692 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 4 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro, M. Zlowodzki) et 1 abstention (Mme Estève)

**13- Garantie solidaire accordée a la SCCV Henri Sellier pour l'opération de construction de 34 logements collectifs en location-accession - rue Henri Sellier**

Il s'agit ici de garantir un prêt d'un montant de 4 212 000 € contracté auprès du CREDIT COOPERATIF pour une durée de 30 ans pour réaliser cette opération.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 4 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro, M. Zlowodzki), 1 abstention (Mme Rolly)

La séance est levée à 23h20.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,  
**Olivier LEONHARDT**